



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 02 décembre 2021 - 19h00

COMPTE-RENDU

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Madame le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021.

2. Administration générale.

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Par délibération en date du 4 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Délégation n° 25-2021 : signature du contrat de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées du centre-ville. (35 000 € HT).

Délégation n° 26-2021 : signature avenants - marché rénovation de la maison du cimetière. Gros œuvre : + 1 780 € HT / menuiseries intérieures : + 180 € HT / cloisons sèches : + 470 € HT peinture : + 283,30 € HT.

Délégation n° 27-2021 : signature avenants - marché rénovation des services techniques. Charpente : - 410 € HT / revêtements de sols : + 215 € HT / peinture : + 1 951,96 € HT / plafonds suspendus : + 2 052 € HT.

Délégation n° 28-2021 : signature du contrat de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation et d'extension de l'ancien collège. (113 000 € HT).

Délégation n° 29-2021 : signature avenants - marché rénovation de la maison du cimetière. Gros œuvre : - 735 € HT / revêtements de sol : + 380 € HT.

Délégation n° 30-2021 : signature des contrats d'engagement pour la téléphonie fixe et mobile. (Fixe RINGOVER : 8 560 € HT/an - Mobile CORIOLIS : 2 880 € HT/an - CO TELECOM : 1 200 € HT).

Délégation n° 31-2021 : signature de l'avenant n° 1 au contrat de fourniture et confection de repas restauration scolaire et centre de loisirs (+ 0,17 € HT)

- *Elections des nouveaux conseillers communautaires.*

Le Conseil Municipal ayant validé la répartition selon l'accord local qui fixe à 31 le nombre de conseillers communautaires pour BAUD COMMUNAUTE, il y a lieu de procéder à l'élection au scrutin de liste de 6 conseillers communautaires pour la commune de BAUD. Les conseillers communautaires déjà élus conservent leur mandat : la commune de BAUD disposera donc de 12 conseillers communautaires au sein du conseil communautaire de BAUD COMMUNAUTE.

Une seule liste ayant été déposée, le Conseil Municipal s'est prononcé par 24 votes pour et 5 votes blancs en faveur de cette liste et en conséquence sont élus et désignés conseillers communautaires :

- M. Eugène LE PEIH
- Mme Séverine LE SAGER
- M. Laurent HAMON
- Mme Elodie AUGUY
- M. Anthony LE HIR
- Mme Marie-Yvonne ALLANO

Madame Nelly FOURQUET exprime ses regrets de ne pas pouvoir obtenir un siège supplémentaire.

- *Modification du règlement intérieur du cimetière.*

Dans le cadre de l'aménagement du jardin du Souvenir, le Conseil Municipal valide les modifications apportées par l'intégration des règles de cet espace funéraire et en conséquence approuve le nouveau règlement intérieur du cimetière

3. Finances.

- *Demande de subvention DETR et DSIL.*

Le Conseil Municipal sollicite la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) afin d'obtenir des aides financières pour les projets d'investissements à venir : la construction du bâtiment éco-exemplaire pour l'outil en main et le Fab'labaud, et la réalisation des halles couvertes.

- *Admission en non-valeur des titres irrécouvrables.*

Le Conseil Municipal valide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables présentés par le Trésorier, soit 235,75 € pour le budget commune et 412,53 € pour le budget assainissement.

- *Dépenses d'investissement – autorisation du mandatement du 1/4 des crédits.*

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2021.

- *Information sur l'évolution de l'attribution de compensation communautaire.*

Le Conseil Municipal prend acte de la délibération de Centre Morbihan Communauté présentant aux communes membres l'évolution de l'attribution de compensation communautaire.

- *Subventions aux associations.*

Le Conseil Municipal, décide d'attribuer les subventions détaillées ci-dessous aux associations au titre de l'année 2021.

ASSOCIATION	Subvention
BLEIDI BAGAD	75.00 €

EFAIT	100.00 €
BAUD FC (déplacements sportifs saison 2020/2021)	700.00 €

- *Tarifs municipaux – restauration scolaire.*

Madame le Maire explique que la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous dite loi « EGALIM » oblige notamment l'intégration de 50 % de produits de qualité supérieure en valeur d'achats des denrées alimentaires au restaurant scolaire dont un minimum de 20 % de produits Bio : en conséquence, le coût du repas du prestataire Armonys Restauration doit être revalorisé de 0.18 € TTC / repas à compter du 1^{er} janvier 2022.

Elle précise également que les tarifs des accueils de loisirs et les tarifs de garderie périscolaire n'ont pas été revus depuis juillet 2020.

En conséquence, la commission enfance jeunesse, qui s'est réunie le mercredi 24 novembre 2021, propose au Conseil Municipal de revaloriser les tarifs du repas facturé aux familles de 0,10 € pour la restauration scolaire et de 0,10 à 0,30 €, selon la tranche du quotient familial le tarif du repas pour les accueils de loisirs. Le Conseil Municipal valide la proposition de la commission et décide de l'application des nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022.

- *Tarifs municipaux – boutique du musée.*

Le Conseil Municipal décide de voter les tarifs de vente de 2 nouveaux livres (« La Bretagne il y 100 ans », « Henri RIVIERE : le beau pays de Bretagne ») et de cartes à colorier, disponibles à la boutique du musée.

3 Ressources humaines

- *Contrat de droit privé – versement d'une prime exceptionnelle.*

Le Conseil Municipal valide le versement d'une prime exceptionnelle de 500 € net à un stagiaire du service enfance-jeunesse pour son investissement au sein du service ainsi que l'obtention de son diplôme BPJEPS.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à renouveler la convention de mise à disposition d'un agent communal (à temps complet) au Centre Communal d'Action Sociale pour une durée de 3 ans.

4 Urbanisme et affaires foncières.

- *Affaires foncières – cession domaine public.*

Le Conseil Municipal décide de vendre une portion d'environ 50 m² située au lieudit « Bourron » issue du domaine public après désaffectation et déclassement, à M. Bernard MALLARD et Mme Bernadette LE GRAND propriétaire des parcelles ZO-96 et ZO-51 au prix de 0,60 € /m² (prix estimé par les services fiscaux du domaine).

5 Questions diverses

Le Conseil Municipal valide l'acquisition d'une parcelle de 373 m² située avenue Jean Moulin à BAUD et appartenant à M. et Mme LE MENTEC au prix de 32 500 € : cette parcelle pourra accueillir tout projet dans le domaine médical.

M Mikaël MAHAGNE fait part au conseil municipal de l'interrogation de certains administrés au sujet de l'installation de la fibre optique sur la commune.

Ce chantier a pris du retard en raison de la crise sanitaire et du fait qu'une entreprise sous-traitante a failli à ces obligations, laissant les suivantes reprendre les travaux en cours : il est prévu que la commune soit desservie pour le premier semestre 2022.

Agenda :

Prochains conseils communautaires : 23 décembre 2021 et 5 janvier 2022

Vœux au personnel : 14 janvier 2022

Inauguration Tri'Eau (piscine) : 15 janvier 2022 (en présence du nageur Alain BERNARD)

Vœux de « Baud Communauté 2 » : 20 janvier 2022

Vœux aux associations : 21 janvier 2022

Conseil municipal (DOB) : 25 janvier 2022